



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



espace sans tabac

ICI, ON RESPIRE MIEUX

**À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2025, IL EST INTERDIT DE FUMER
DANS PLUSIEURS LIEUX EXTÉRIEURS PUBLICS :**

- Parcs et jardins
- Plages
- Abords des écoles, stades et établissements sportifs, bibliothèques

La majorité des lieux susceptibles d'accueillir des enfants seront sans tabac.

POURQUOI CETTE MESURE ?

- Pour protéger les enfants de la fumée
- Pour dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien
- Pour préserver l'environnement



**Une nouvelle signalétique « Espace sans tabac »
vous aide à repérer ces lieux protégés.**

Elle est identifiable par un pictogramme rouge et bleu, clair et visible.

**Le tabac n'a pas sa place là où l'on joue, apprend, respire.
Ensemble, créons des lieux plus sains pour toutes et tous.**

Pour en savoir plus sur les espaces sans tabac, rendez-vous sur sante.gouv.fr.

Besoin d'aide pour arrêter de fumer ? Ça se passe sur TABAC-INFO-SERVICE.FR ou au 3989